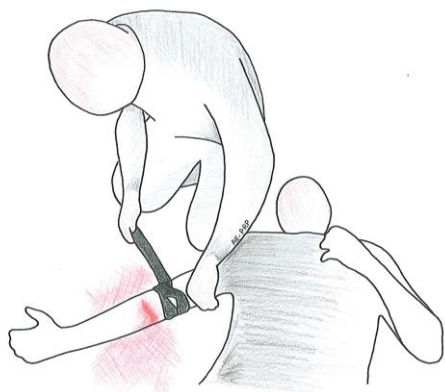


GESTES DE SECOURS ADAPTES AUX URGENCES VITALES

- HEMORRAGIES, PANSEMENT COMPRESSIF, GARROT -

PRO-291.65-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Personnels devant connaître les gestes de premiers secours propres aux urgences vitales (ex. : nouvelles menaces, événements ou grands rassemblements, établissements recevant du public...).

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42829 - Sauvetage secourisme du travail

NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Accident : Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du code du travail
- Secours : Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Durée

- 3 à 4 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40% du temps de formation

Périodicité

A définir par l'employeur

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral, reformulations des apprenants et mise en application des gestes appris en formation (mises en situation).
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident avec victime(s) présentant des urgences dites « vitales » mettant immédiatement leur vie en péril.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention
- ↳ Réaliser une protection adaptée
- ↳ Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- ↳ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- ↳ Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :
 - La victime présente un saignement abondant
 - La victime s'étouffe
 - La victime présente plusieurs urgences
 - Les victimes sont multiples

■ Enseignements pratiques

- ↳ Exposés interactifs, démonstrations, études de cas
- ↳ Mises en situation d'accidents du travail simulés

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter